

---

---

Convention collective du secteur industriel  
Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

---

**MEMBRES DU COMITÉ :**

M. François Mario Lessard  
Président

M. Alain Pépin  
Représentant syndical

M. Daniel Lamarre  
Représentant syndical

---

Syndicat interprovincial des ferblantiers et  
couvreurs  
8300, boul. Métropolitain Est, bureau 200  
Anjou (Québec) H1K 1A2

**- Requérante -**

Fraternité internationale des chaudronniers  
1205, boul. St-Jean-Baptiste  
Montréal (Québec) H1B 4A2

**- Intimée(s) -**

CSD-Construction  
9403, rue Sherbrooke Est, bureau 1000  
Montréal (Québec) H1L 6P2

CSN-Construction  
1601, Avenue de Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5

Association de la construction du Québec  
9200, boul. Métropolitaine Est  
Anjou (Québec) H1K 4L2

Syndicat québécois de la construction  
2121, avenue Sainte-Anne  
Sainte-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

**- Partie(s) intéressée(s) -**

---

**Litige:** Système d'évacuation et alimentation Sorgato  
**Chantier:** Kruger Blue Jay (Brompton)

---

## **NOMINTION DU COMITÉ**

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 30 janvier 2020 pour disposer du litige entre les métiers de ferblantier et de chaudronnier au chantier Kruger de Brompton.

## **NOMINATION DU PRÉSIDENT**

Les membres du comité ont convenu que monsieur François Mario Lessard agirait à titre de président du comité dans le présent dossier.

## **CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE**

Après consultation, les membres du comité ont décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 30 janvier 2020 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le 3 février 2020 à 9h00 au siège social de la CCQ.

Outre les membres du comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM. Michel Trépanier	Fraternité internationale des chaudronniers
Bruno Guilmette	Local 271
Pierre-Luc Martin	Local 271
Patrice Roy	ACQ
J-C. Lemay	Kruger
William Gélinas	ACQ
Enrick Perreult	Kruger
Jean-Pierre Gaumont	Les industries Fournier inc.
Simon Lajeunesse-Ménard	Les industries Fournier inc.
Charles-Olivier Picard	SQC
Stéphane Ménard	SQC
Dorima Aubut	Local 2016
André Lessard	J.P. Lessard Canada inc.
Sylvain Létourneau	J.P. Lessard Canada inc.
Richard Lemelin	Local 116
Etienne Poitras	CSN-Construction

### **□ Constat de conflit d'intérêts**

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du comité et les parties en litige.

### **□ Rapprochement des parties**

Suite à l'étape du rapprochement des parties, le requérant se désiste.

## DÉCISION

Le COMITÉ prend acte du désistement de la partie requérante.

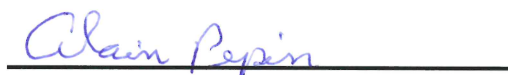
Signée à Montréal, le 3 février 2020



François Mario Lessard  
Président



Daniel Lamarre  
Représentant syndical



Alain Pépin  
Représentant syndical